



**Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : Budget 2019 – Taxe sur les immeubles inoccupés.**

A l'annexe du budget 2019 (version 1), j'ai pu lire, pour ce qui concerne les taxes sur les immeubles inoccupés, à la page 99, qu'une recette de 303.600€ était prévue. Quant à la version 2 du budget 2019 qui a été voté, on relève une recette estimée de 603.988,02€ (annexe, page 117).

1. Pourriez-vous m'expliquer les raisons de cette augmentation de près de 300.000€ ?
2. Pourriez-vous par ailleurs m'indiquer quel est le montant de la recette de cette taxe pour les années 2017 et 2018 ?
3. Combien d'infractions ont été constatées et combien ont été suivies d'une sanction respectivement pour les années 2017, 2018 et pour les 5 premiers mois de l'année 2019 ?

**Réponse de Monsieur Quartassi:**

- Afin de lutter contre le fait que des logements restent inoccupés et soient négligés alors qu'il y a un réel besoin de logements, le service des taxes est renforcé et une nouvelle organisation est mise en place.

Cette nouvelle situation est mise en place en travaillant avec différents services. Nous espérons ainsi atteindre des objectifs clairs tels que augmenter le parc de logements et dissuader les propriétaires négligents par rapport à leur(s) bien(s) en instaurant une taxe. La recette de +/- 604.000 € reste avant tout une prévision qui peut être corrigée lors d'une MB le cas échéant.

- Par ailleurs, voici les recettes pour les années suivantes :  
2017 : 303.600 €  
2018 : 156.800 €  
2019 : en cours
- Ci-dessous le tableau reprenant le résultat des investigations du service des taxes :

<b>2017 DOSSIERS</b>	<b>109</b>	<b>2017 TAXES</b>	<b>8</b>
<i>INEXPLOITES</i>	93	<i>INEXPLOITES</i>	4
<i>NEGLIGES</i>	16	<i>NEGLIGES</i>	4

<b>2018 DOSSIERS</b>	<b>72</b>	<b>2018 TAXES</b>	<b>5</b>
<i>INEXPLOITES</i>	59	<i>INEXPLOITES</i>	3
<i>NEGLIGES</i>	13	<i>NEGLIGES</i>	2

<b>2019 DOSSIERS</b>	<b>25</b>	<b>2019 TAXES</b>	<b>-</b>
<i>INEXPLOITES</i>	<i>21</i>	<i>INEXPLOITES</i>	<i>-</i>
<i>NEGLIGES</i>	<i>4</i>	<i>NEGLIGES</i>	<i>-</i>